# Par arrêté du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique du 4 juillet 2017.

Monsieur Abdelaziz Torkhani est nommé membre représentant la société nationale de télécommunications au conseil d'entreprise du centre d'études et de recherches des télécommunications, en remplacement de Madame Emna Mnif, et ce, à compter du 21 juillet 2016 (à titre de régularisation).

# Par arrêté du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique du 4 juillet 2017.

Monsieur Walid Cherif est nommé membre représentant le ministère des finances au conseil d'entreprise de l'agence nationale de certification électronique, et ce, en remplacement de Monsieur Faycel Sahraoui.

#### MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

## Par arrêté du ministre des affaires culturelles du 4 juillet 2017.

Monsieur Khaled Ben Hassine, commandant de la sûreté nationale, est chargé des fonctions de sous-directeur du suivi et de l'évaluation à la direction des musées au ministère des affaires culturelles.

## Par arrêté du ministre des affaires culturelles du 4 juillet 2017.

Monsieur Hichem Derouiche, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur des statistiques, de la documentation et de l'informatique au commissariat régional des affaires culturelles de Ben Arous.

#### MINISTERE DU TRANSPORT

Décret gouvernemental n° 2017-811 du 30 juin 2017, modifiant le décret n° 2010-262 du 15 février 2010, fixant la liste des contraventions aux dispositions du code de la route et à ses textes d'application.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre du transport,

Vu la constitution,

Vu le code de la comptabilité publique tel que promulgué par la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété et notamment la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017,

Vu le code de la route tel que promulgué par la loi n° 99-71 du 26 juillet 1999, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété et notamment la loi n° 2009-66 du 12 août 2009 et notamment son article 83,

Vu le décret n° 2000-142 du 24 janvier 2000, fixant les catégories de permis de conduire, les conditions de leur délivrance, de leur validité et de leur renouvellement, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2002-3354 du 30 décembre 2002.

Vu le décret n° 2000-145 du 24 janvier 2000, fixant les durées de conduite et de repos des conducteurs de certaines catégories de véhicules, tel que modifié par le décret n° 2004-2411 du 14 octobre 2004,

Vu le décret n° 2000-147 du 24 janvier 2000, fixant les règles techniques d'équipement et d'aménagement des véhicules, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-132 du 6 janvier 2017 et notamment son article 82 (nouveau),

Vu le décret n° 2000-150 du 24 janvier 2000, fixant les indications et la signalisation routière,